

CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	14
POUVOIRS :	2

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2017**

Date de convocation : 06/02/2017
Date d'affichage : 06/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix février à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

Présents : . FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, SCHLEGEL Régis, LOTZ Aline, STERN Didier, SCHEIBER Yves, PEIFER Michelle, BECKMANN Pierre, TOUSCH BENMEDJEBER Nathalie, NACHI Lahcène

Absents représentés/excusés :

STENGER Blandine, procuration à Didier STERN
ERTZSCHEID Alphonse, procuration à Bernard FOUILHAC-GARY

Absents non excusés :

KREMER Michael

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2016
3. Dotation de fonctionnement écoles
4. Renouvellement de la ligne de trésorerie
5. Promesse de vente
6. Réponse à demande de subvention
7. Transfert de la compétence PLU
8. Modification du tableau des effectifs
9. TPD
10. Projets 2017 – demandes de subventions
11. Participation au groupement de commande pour l'achat du gaz
12. Décisions prises par délégation
13. Divers et communication

M. le Maire démarre la séance à 19 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- STENGER Blandine, procuration à Didier STERN
- ERTZSCHEID Alphonse, procuration à Bernard FOUILHAC-GARY

Le quorum, avec 12 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du CGCT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Yves SCHEIBER, secrétaire de séance.

2. Approbation des procès-verbaux

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2016.

3. DCM2017/01 - Dotation de fonctionnement écoles

Le conseil municipal fixe les dotations de fonctionnement allouées aux écoles pour l'année 2017 :

- ✓ 21.00 € par élève de l'école primaire
- ✓ 21.00 € par élève de l'école maternelle

Il prend en charge

- la totalité du coût d'entrée à la piscine pour les élèves
- les frais des déplacements pédagogiques dans la limite de 6 déplacements par année et par école
- 50% des frais de transports pour l'excursion de fin d'année pour les autres classes

Il fixe à 100 € la participation versée aux élèves du CM2 issus de la commune pour leur sortie pédagogique annuelle.

4. DCM2017/02 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à la banque CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL l'attribution d'une ligne de trésorerie de 100 000 € avec échéance au 31/12/2017.

5. DCM2017/03 - Promesse de vente- acquisition

Le conseil municipal, à l'unanimité, se porte acquéreur de la parcelle 518/62 section 1 d'une surface de 0.89 au prix de 4 200 € l'are, soit **3 738 €**,

6. DCM2017/04- réponse à demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 60 € à la Bibliothèque Pédagogique Sarreguemines Ouest.

7. DCM2017/05 - Transfert de la compétence PLU

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

8. DCM2017/06 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide d'apporter, à l'unanimité, au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessitées par les décrets.

9. TPDL – modification simplifiée du PLU

Le maire présente la demande l'entreprise TPDL sollicitant une révision simplifiée du PLU de la commune afin de mettre la zone du PLU en conformité avec l'exploitation faite actuellement par la société. Il indique que TPDL a l'obligation de se mettre en conformité pour permettre la continuation de son activité. Cette mise en conformité porte :

- ✚ d'une part sur l'obligation de prouver que les déchets traités ne sont pas polluants (ce que TPDL a démontré par la présentation d'un rapport),
- ✚ d'autre part de modifier le zonage du PLU sur le secteur d'exploitation, le zonage actuel n'autorisant pas une exploitation plus importante.

Le conseil municipal est sollicité pour une mise en révision simplifiée du PLU, à la demande la société TPDL, qui a fourni un projet de délibération. La société TPDL s'engage à limiter son exploitation à 5 ans avec une remise en état du site.

Ce projet de délibération a été transmis à la DDT, pour avis. Il ressort de cette avis, que si la commune autorise cette modification simplifiée du PLU, elle aura pour nécessité de reprendre cette autorisation dans le PLU en cours de révision. En outre, la délibération proposée donnant une date de fin d'exploitation n'est pas valide.

Le maire propose de faire un courrier à la préfecture l'informant qu'une révision est en cours, mais à un stade ne lui permettant pas de statuer sur le zonage de la parcelle occupée par TPDL. Le diagnostic n'étant pas terminé la commune ne souhaite pas se prononcer dans l'urgence et demande à ce que la décision soit prise après le travail de recensement nécessaire au diagnostic. La société TPDL ne donne aucune garantie quant à la fin de l'exploitation du site dans 5 ans. Il n'y a aucune urgence pour la commune à délibérer en ce sens.

Le maire précise que si le conseil municipal ne délibère pas, la société TPDL pourra encore exploiter le site mais pour un volume moins important que celui souhaité.

Le maire propose de prévenir l'entreprise TPDL par courrier que la demande sera examinée dans le cadre de la révision actuelle du PLU. Il rappellera également à la société que la CASC détient la compétence économique.

10. Projets 2017 – demandes de subventions

a) DCM2017/07 : rénovation du logement communal – plan de financement et subvention

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les travaux de rénovation pour un montant total de 29 395.53 € et fixe le plan de subvention suivant :

	MONTANT DES TRAVAUX HT	SUBVENTION D'ETAT	COMMUNE
Travaux de rénovation	29 395.53 €	17 578.52 €	11 817.00 €
TOTAL	100.00 %	59.8%	40.2%

b) DCM2017/08 - Mise en conformité PMR – demande de subvention

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les travaux d'accessibilité pour un montant total de 13 501.48 € et fixe le plan de subvention suivant :

	MONTANT DES TRAVAUX HT	SUBVENTIO N D'ETAT	CASC	COMMUNE
Mise en conformité PMR	13 501.48 €	8 100 €	2 700 €	2 701.48 €
TOTAL	100.0%	60.0%	20.0%	20.0%

c) DCM2017/09 - Equipements pour l'école maternelle – demande de subvention

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les travaux d'aménagements extérieurs pour un montant total de 15 920.94 € et fixe le plan de subvention suivant :

	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT	SUBVENTION D'ETAT	CAF	COMMUNE
Travaux d'aménagements extérieurs école maternelle	15 920.94 €	8 756 €	3 980 €	3 184.94 €
TOTAL	100.0%	55.0%	25.0%	20.0%

d) DCM2017/10 - amélioration de l'éclairage public – demande de subvention

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve les travaux de remplacement des lampes par des LED pour un montant de 50 000 € et fixe le plan de subvention suivant :

	MONTANT DES TRAVAUX HT	DETR	CASC	COMMUNE
Remplacement de 108 EP par de l'éclairage LED	50 000 €	12 500 €	25 000 €	12 500 €
TOTAL	100.0%	25.0%	50.0%	25.0%

e) DCM2017/11- remplacement des portes de la mairie –demande de subvention

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les travaux de remplacement des portes de la mairie un montant total de 10 300 € et fixe le plan de subvention suivant :

	MONTANT DES TRAVAUX HT	SUBVENTION D'ETAT	REGION	COMMUNE
Remplacement des portes	10 300 €	4 700 €	2 800 €	2 800 €
TOTAL	100.0%	45.60%	27.2%	27.2%

f) DCM2017/12 - travaux de voirie – création d'un plateau rue principale – demande de subvention

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les travaux de remplacement des portes de la mairie un montant total de 34 847.25 € et fixe le plan de subvention suivant :

	MONTANT DES TRAVAUX HT	AMENDE DE POLICE	CASC	COMMUNE
Voirie – création d'un plateau surélevé rue principale	34 847.25 €	10 454 €	12 000 €	12 393.25 €
TOTAL	100.0%	30.0%	34.4%	35.6%

g) DCM2017/13 - création d'un terrain de sport – demande de subvention

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les travaux de création d'un city stade pour un montant de 101 950,80 € et fixe le plan de subvention suivant :

	MONTANT DES TRAVAUX HT	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT	CASC	SUBVENTION D'ETAT	PARLEMENTAIRE	COMMUNE
Achat de terrains	8 000 €	101 950.80 €	29 500 €	33 690 €	9 160 €	29 600.80 €
Travaux de terrassement et de voirie	48 150.80 €					
City stade	45 800 €					
TOTAL		100.0%	28.9%	33.0%	9.0%	29.0%

11. DCM2017/14 - Participation au groupement de commande pour l'achat du gaz

Le Conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité, décide** de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à la fourniture de gaz naturel, dont les membres sont :

- ✓ La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
- ✓ Les communes membres de la CASC intéressées.

12. Décisions prises par délégation

Sans objet

13. Divers et communication

a) élections

Le maire rappelle les dates des prochaines échéances électorales :

- Élections présidentielles : les 23 avril et 7 mai 2017
- Élections législatives : les 11 et 18 juin 2017

b) manifestations dans la commune

- Rosenmontag le 28 février 2017

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 21 h 00

Le secrétaire de séance
Signé : Yves SCHEIBER

Le Maire,
Bernard FOUILHAC-GARY



